



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Membres :**

**PRÉSENTS** : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Amandine PARSY, Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Allann D'ETTORRE, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, et Guy ROUYER.

**ABSENTS** : Monsieur Pierre RAMBAUD qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Eric MAITRE, Monsieur Sébastien PELUD qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Cyril PELUD, Madame Annick MATTIA qui a donné tous pouvoirs à Madame Cécile JOURDAIN.

**1- AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

**ADOPTÉE**

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme de **93712,33€**

**2-AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**ADOPTÉE**

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget annexe Assainissement qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme de **51 433,30€**

**3- AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DES MARRONNIERS**

**ADOPTÉE**

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget annexe des Marronniers qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit la somme de **11 134,77€**.



#### **4- BORNAGE AMIABLE D'UNE PARCELLE PRIVEE CONTIGÛE A UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

##### **ADOPTÉE**

Suite à un bornage demandé par un propriétaire en limite avec la parcelle AC320 où la commune de BETTANT se trouve en limite

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce bornage,
- DIT que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier sont à la charge exclusive du demandeur et propriétaire.

#### **5-SIGNATURE D'UNE CONVENTION ESTHETIQUE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE AVEC ENEDIS**

##### **ADOPTÉE**

ENEDIS propose à la commune de BETTANT une prestation de nettoyage d'ouvrages (réfection peinture), cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat actif auprès de communes pour améliorer le cadre de vie

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS relative au poste de « MAIRIE/Route d'Ambérieu » situé route d'Ambérieu et tous les actes et documents y afférents.
- DIT que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier seront pris en charge par la commune et qu'ENEDIS verse une participation à hauteur de **500,00 €**.

#### **6- SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL DE LA SCI LA RUCHETTE**

##### **ADOPTÉE**

Madame le maire précise que cette hausse justifiée par le loueur doit faire l'objet d'un avenant au bail professionnel avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle indique aussi que les autres clauses et conditions dudit bail restent inchangées.

Elle confirme que le loueur devra fournir à la mairie en fin d'année civile un justificatif de ses charges réelles, comme un relevé du compteur d'électricité de l'entrepôt.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la modification du montant des charges locatives de l'entrepôt passant à 90 euros par trimestre,
- AUTORISE madame le maire à signer l'avenant au contrat de location avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **7- RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE A 12 HEURES HEBDOMADAIRES SUR UN POSTE PERMANENT**

##### **ADOPTÉE**

Suite au départ de l'agent sur le poste de secrétaire de 12h00, il a été recruté Madame Claudie PINEL en remplacement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du mouvement de personnel précité,
- DECIDE de recruter en tant que titulaire Madame Claudie PINEL sur le poste vacant de secrétaire à 12 heures hebdomadaires,
- PREND note que le tableau des emplois communaux n'est pas modifié



## **7-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE NATATION SCOLAIRE 2022-2023** **ADOPTÉE**

Madame le maire propose donc de prendre en charge la dépense liée à la natation, pour l'année scolaire 2022-2023, à **1 950,00 € TTC**, incluant 10 séances d'une heure avec 2 maîtres-nageurs sauveteurs en enseignement et 1 maître-nageur sauveteur en surveillance pour les 5 classes du niveau élémentaire de l'école de BETTANT.

Une convention entre la mairie de SAINT-VULBAS et la mairie de BETTANT définit, pour l'année scolaire en cours, les conditions d'accueil des scolaires au bassin d'apprentissage du Centre Aquatique Ain'Pulse.

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la prise en charge de la dépense par la Mairie de BETTANT pour l'année scolaire 2022-2023,
- APPROUVE la convention de natation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023,
- AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention,

### **Points divers**

#### Eclairage des bâtiments communaux

Dans la démarche économie d'énergie, toutes les lampes des bâtiments seront remplacées. La CCPA nous accompagne financièrement sur cette démarche (75% d'aide avec un plafond de travaux de 20K€)

#### Ramassage des Ordures ménagères

Malgré l'information sur Panneau-Pocket et déjà une mauvaise expérience suite à une grève du ramassage, il est encore une fois constaté que certains des administrés laissent leurs sacs jaunes sur le trottoir pendant 15 jours !

#### Piste cyclable

La CCPA a présenté l'esquisse de la piste « Partagée » entre BETTANT et TORCIEU en trouvant un compromis avec l'accès aux propriétés, la sécurité du cheminement cycliste et piéton.

Actuellement il n'y a pas de solution pour liasonner BETTANT et AMBERIEU le long de la RD.

### **Agenda**

- 19/03/2023 : Repas des Aînés

Fin de séance à 21h30